



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mars 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1996

**Cession de l'immeuble sis 20 - 22 rue Chabaudy en deux lots :
Appartement : Melle [REDACTED] - Local commercial : [REDACTED]**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme
Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme
Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme
Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric
ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise
GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

DELIBERATION D96113

**Cession de l'immeuble sis 20 - 22 rue Chabaudy en deux lots : Appartement : Melle [REDACTED]
Local commercial : Mme [REDACTED]**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a acquis, le 30 Mai 1990, par Droit de Prémption, dans le cadre du projet de réaménagement du secteur de la Place Saint-Jean, un immeuble sis 20 - 22 Rue Chabaudy.

Le périmètre de réaménagement définitif du secteur n'a pas inclus cet immeuble ce qui a permis d'y transférer, au rez-de-chaussée, le salon de coiffure situé dans le bâtiment 6 Place Saint-Jean démoli, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place.

Il est donc possible, aujourd'hui, de céder cette propriété en deux lots :

- lot n° 1 : partie commerciale située en rez-de-chaussée de l'immeuble comprenant le Salon de Coiffure et ses annexes dont Madame [REDACTED] (ou toute personne morale pouvant s'y substituer) locataire des locaux, s'est portée acquéreur pour le prix de 250.000 F tel que défini dans le chapitre "Pacte de Référence" de son bail commercial en date du 3 Décembre 1993 ;

- lot n° 2 : 1er étage, appartement d'une superficie de 166 m² environ avec un accès privé, en rez-de-chaussée, dont Mademoiselle [REDACTED], domiciliée [REDACTED], s'est portée acquéreur pour le prix de 450.000 F (conforme à l'avis du Domaine) sous forme de location-accession à la propriété avec transfert de propriété dans les 18 mois maximum après la signature du contrat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur ces cessions aux conditions sus-indiquées ;

- autoriser Le Maire à signer les actes notariés établis par Maître PIZON pour le lot n° 1, Notaire à POITIERS et Maître PITRE pour le lot n° 2, Notaire à NIORT et toutes les pièces nécessaires à ces transactions sachant que tous les frais seront supportés par les acquéreurs.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)